

Pour les familles

L'établissement scolaire de votre enfant, ou le vôtre si vous êtes un(e) élève, offre **gratuitement** la traduction de documents en français et la mise à disposition d'interprètes francophones. Si vous avez besoin d'une assistance en français, sollicitez-là auprès du coordinateur des parents ou du chef de l'établissement scolaire de votre enfant, ou du vôtre si vous êtes un(e) élève. Tous les établissements scolaires comptent également un Coordinateur de l'accès des non-anglophones aux informations (Language Access Coordinator - LAC) à même de vous aider.

Vous pouvez aussi cliquer sur « Bienvenue » en haut de n'importe quelle page de ce site Internet pour y trouver la traduction d'informations sur :

- Comment inscrire votre enfant à l'école, au collège ou au lycée
- Comment aider votre enfant à avoir de bons résultats scolaires et à réussir ses études
- Les règles, principes et cursus scolaires du Département de l'Éducation de la Ville de New York

Pour nous transmettre vos commentaires sur l'assistance linguistique dont vous bénéficiez dans l'établissement scolaire de votre enfant (ou le vôtre si vous êtes un(e) élève), merci de nous appeler au 718-935-2013.